



Conseil Constitutionnel
Secrétariat Général

N^o

Communiqué de presse

Le Secrétaire Général du Conseil Constitutionnel a l'honneur d'annoncer au public que le Conseil Constitutionnel a tenu, le vendredi 28 décembre 2018, à partir de 08h30, au Bâtiment Blanc du Palais d'État de Chamcar Môn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur **IM Chhun Lim**, Président du Conseil Constitutionnel, une séance plénière pour examiner et délibérer sur la requête de Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei **HENG Samrin**, Président de l'Assemblée Nationale, tendant au contrôle de la constitutionnalité de la loi portant amendement de l'article 45 nouveau (bis) de la loi sur les partis politiques.

Résultat de la réunion :

Le Conseil Constitutionnel a décidé à l'unanimité des 8 voix de l'ensemble de ses membres (un membre était absent pour cause de maladie) que la loi portant amendement de l'article 45 nouveau (bis) de la loi sur les partis politiques est conforme à la Constitution.

(La Décision est disponible sur www.ccc.gov.kh.)

Par conséquent, veuillez prendre note de cette information. *fan*

Phnom Penh, le 28 décembre 2018

h